

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 30 novembre 2023

Tél : 04 32 44 89 30

N° 23/043

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : BP 2023 - Décision modificative n° 2

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Michel PARTAGE.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence DURIEU, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER.

Etaient représentées : Madame Dominique ANCEY a donné procuration à Monsieur Didier PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Madame Laurence CHABAUD - GEVA a donné pouvoir à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom.

Le Président indique que suite à l'adoption de la décision modificative n° 1 au BP 2023 lors du Conseil d'administration du 22 juin dernier, il est nécessaire de faire approuver aux membres du Conseil d'Administration les mouvements budgétaires suivants :

- Dépenses, compte 2051 : -75 780.69€
- Recettes, compte 1068 : -75 780.69€.

Ainsi le solde du compte 1068 sera de : 701 753.67€.

Par ailleurs, il est nécessaire d'abonder le compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieurs – afin de pouvoir traiter les mandats annulatifs. Aussi, Le Président propose de faire approuver le mouvement suivant :

- Chapitre 65 : -40 000 €
- Chapitre 67 : + 40 000 €.

Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

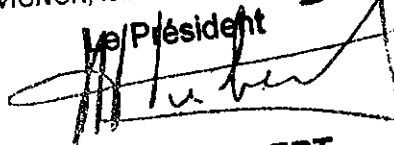
Vu la délibération n°23-35 du Conseil d'administration du 22 juin 2023 relative à l'adoption de la DM n° 1 du BP 2023,

Après en avoir délibéré,

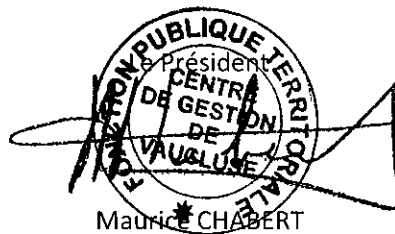
APPROUVENT à l'unanimité ces écritures,

PRENNENT acte à l'unanimité du montant du compte 1068 tel qu'indiqué dans la délibération.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 30.11.2023

Le Président

Maurice CHABERT

Pour extrait conforme,


Maurice CHABERT